

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

JSFS

Vie de la Société

Journal de la société statistique de Paris, tome 61 (1920), p. 85-97

[<http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1920__61__85_0>](http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1920__61__85_0)

© Société de statistique de Paris, 1920, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS

N° 4 — AVRIL 1920

I

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 17 MARS 1920

SOMMAIRE

OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR M. GABRIEL DELAMOTTE, PRÉSIDENT.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 18 FÉVRIER 1920.

NOMINATION ET PRÉSENTATION DE MEMBRES TITULAIRES.

COMMUNICATIONS DE M. LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ET PRÉSENTATION D'OUVRAGES.

RAPPORTS DU TRÉSORIER ET DE LA COMMISSION DES FONDS ET ARCHIVES.

COMMUNICATION DE M. GASTON CADOUX : « NOS RESSOURCES NATIONALES LATENTES EN CARBURANTS. »

OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR M. GABRIEL DELAMOTTE, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 21 heures sous la présidence de M. Gabriel DELAMOTTE, président.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 18 FÉVRIER 1920

M. le président met aux voix le procès-verbal de la séance du 18 février 1920, inséré dans le Journal de mars. Ce procès-verbal est adopté sans observations.

NOMINATION ET PRÉSENTATION DE MEMBRES TITULAIRES

M. le président annonce que les candidatures présentées dans la dernière séance n'ont soulevé aucune objection. En conséquence, MM. Marcel GALMICHE, Raymond GAUMONT et Maurice THOUVIGNON sont nommés membres titulaires.

M. le président annonce ensuite qu'il a reçu les demandes d'admission suivantes, au titre de membres titulaires :

M. Léon JANROT, fondé de pouvoirs de l'Agence centrale des Banques coloniales, 10, rue Auber (IX^e), présenté par MM. DUFOURCQ-LAGELOUSE et BARRIOL.

M. BALTHAZARD, membre de l'Académie de Médecine, 6, place Saint-Michel (VI^e), présenté par MM. BERTILLON et BARRIOL.

M. René DELAVERGNE, ancien élève de l'École polytechnique, membre de

l'Institut des Actuaire français, sous-directeur de la Caisse syndicale de Retraites des Forges, 6, square Grangé, présenté par MM. MEYER et MERLIN.

M. RABANY, directeur honoraire au ministère de l'Intérieur, présenté par MM. NEYMARCK, CHERVIN et BARRIOL.

Conformément à l'usage, il sera statué sur ces candidatures à la prochaine séance.

COMMUNICATIONS DE M. LE SECRETAIRE GÉNÉRAL ET PRÉSENTATION D'OUVRAGES

M. le secrétaire général annonce que, pour la première fois, la Société n'a pas reçu le *Rentier* et il exprime ses regrets à M. le président Neymarck; il a reçu un certain nombre d'ouvrages dont la liste sera insérée au Journal.

Il fait une mention spéciale, parmi les ouvrages reçus qu'il énumère, des conférences des banques, faites aux Américains par M. DUFOURCQ-LAGELOUSE, et de deux exemplaires du *Journal des Économistes*, renfermant des articles de MM. BARRIOL et BROCHU concernant les derniers emprunts français.

RAPPORTS DU TRESORIER ET DE LA COMMISSION DES FONDS ET ARCHIVES

Conformément à l'article 24 de notre règlement intérieur, la Commission des Fonds et Archives et le trésorier doivent présenter leur rapport sur le bilan au 31 décembre 1919, les comptes de l'exercice écoulé et le budget de prévisions pour 1920. Ces rapports sont placés en annexe au présent procès-verbal, et M. le président conclut à l'approbation des comptes et du projet de budget de 1920; il adresse ses remerciements au trésorier et au rapporteur et met ensuite aux voix les conclusions de la Commission, lesquelles sont acceptées à l'unanimité.

COMMUNICATION DE M. GASTON CADOUX : « NOS RESSOURCES NATIONALES LATENTES EN CARBURANTS »

M. CADOUX prend la parole pour développer la communication qui est insérée dans le Journal à la suite du présent procès-verbal.

M. le président remercie M. CADOUX de son intéressante communication et ouvre la discussion.

M. YVES-GUYOT demande quel est le pouvoir calorifique du pétrole par rapport à l'alcool.

M. CADOUX répond qu'il l'ignore, mais que le mazout a un pouvoir calorifique de 11.000 calories, contre 8.000 calories pour le charbon.

M. LIZERAY dit que le pouvoir calorifique de l'alcool est de 7.183 calories et qu'il est possible de l'employer pour les moteurs d'automobiles; c'est une question de lestage du flotteur du carburateur. On peut même employer la naphthaline pour les tracteurs à poids lourds.

M. GRUNER explique qu'en France on avait renoncé à l'exploitation des schistes bitumineux en raison du prix de revient élevé de l'extraction des huiles; mais, depuis la guerre, l'augmentation de prix des pétroles a modifié les conditions et on les exploite avec avantage. Autrefois, la fabrication des huiles de schiste exigeait des protections en raison de la grande concurrence des huiles étrangères de Bakou et autres; il n'en est plus de même aujourd'hui en raison des prix élevés des pétroles.

Il y a lieu de rappeler que le même phénomène s'est produit au sujet des fours à récupération dont l'exploitation avait été arrêtée en raison des prix de revient. L'industrie des matières colorantes a payé la transformation des fours à coke; aussi l'industrie de la condensation et les fours à coke à récupération sont devenus prospères en raison des nouveaux prix de revient plus rémunérateurs. Le Comité central des Houillères s'en préoccupe dans les laboratoires. On étudie les résidus résultant du lavage du charbon, on a fait disparaître le gaspillage, cause d'infection dans les pays houillers. La question des carburants est pri-

mordiale, aussi nous devons remercier M. CADOUX de l'avoir exposée si clairement et dans un moment opportun.

M. PIERSON estime qu'il y a lieu, à propos des carburants, de mentionner la consommation du gaz à l'eau.

M. LIZERAY prend la parole en ces termes :

« Je suis trop nouveau venu parmi vous pour me permettre d'abuser de vos instants. Je ne vous dirai donc que deux mots.

« Après la très passionnante conférence que vous venez d'entendre, deux points seulement méritent de retenir votre attention.

« Le premier est relatif à une source presque illimitée par rapport aux besoins actuels de la France en combustibles. C'est le charbon de bois colonial.

« Nous avons la bonne fortune de posséder des colonies extrêmement riches en forêts, et notamment l'une d'elles a des forêts tout le long de la mer, sur une étendue de côtes considérables. Si, au lieu de n'en extraire que les quelques tonnes de bois précieux comme l'ébène et l'acajou, on abordait carrément le problème de la transformation en charbon de bois (on ne fait pas des milliers de tonnes de tables de salon et de tables de nuit), la France pourrait trouver là un approvisionnement en charbon d'une qualité précieuse puisqu'il est très pur, ce qui importe beaucoup pour la production de certains aciers, — et notre patrie va être sous peu productrice de beaucoup de fonte qu'il serait utile de transformer en acier fin.

« La quantité serait longtemps supérieure à tous les besoins qu'il est raisonnable de prévoir.

« Le second point est relatif à une source de carburants d'une abondance bien des fois supérieure à la consommation maximum qu'envisageait tout à l'heure votre savant conférencier. Il s'agit de l'alcool de bananes. Or un hectare planté en bananiers (la culture de ces bananiers est d'une facilité extrême) correspond à 3.000 litres d'alcool. Avec le nombre d'hectares cultivables, il y a de quoi dépasser de beaucoup nos besoins. »

M. le président remercie M. CADOUX et les orateurs qui ont pris part à cette très intéressante discussion et la séance est levée à 22^h 30.

Le Secrétaire général,
A. BARRIOL.

Le Président,
G. DELAMOTTE.

II

Annexes au Procès-Verbal de la séance du 17 mars 1920

RAPPORT PRÉSENTÉ

AU NOM DE LA

COMMISSION DES FONDS ET ARCHIVES

PAR M. E. GRUNER

MEMBRE DU CONSEIL

A la séance du 18 février 1920

MESSIEURS ET CHERS COLLÈGUES,

En exécution de l'article 24 de notre Règlement intérieur, votre trésorier a soumis, dans le courant du mois de février, à votre Commission des Fonds et Archives : le compte financier détaillé de l'exercice 1919 et le budget de prévision pour 1920.

OBSERVATIONS GÉNÉRALES

L'examen des comptes et pièces à l'appui présentés par votre trésorier et les explications fournies par lui et par votre secrétaire général ont prouvé à votre Commission que la prudence avec laquelle la Société a été gérée pendant les années si difficiles de la guerre lui permet de sortir de cette période plus forte et plus prospère qu'elle ne l'a jamais été.

Ce résultat est dû avant tout à l'augmentation du nombre des membres de notre Société depuis une dizaine d'années, augmentation constante qui nous est une preuve évidente de son autorité incontestée.

Le recrutement de l'année 1919 atteint le chiffre tout à fait exceptionnel de 38 membres — ce qui, déduction faite des décès et démissions — élève le nombre de nos membres à 460, alors qu'il n'était que de 438 à la même date de l'année précédente.

Ce total a été atteint, grâce à l'admission, au cours des dix dernières années, de plus de 200 membres nouveaux. Nous constatons, avec reconnaissance, la part considérable qu'a prise à ce résultat notre dévoué secrétaire général.

Une autre preuve de la vitalité de notre Société, nous la trouvons dans l'importance qu'a conservé notre Journal, même aux plus mauvaises années de la guerre.

Les préoccupations patriotiques n'ont point détourné l'esprit de nos savants collègues de minutieuses études qui ont trouvé place dans nos colonnes et ont fait connaître au loin les conclusions de travaux de premier ordre.

Malgré l'augmentation excessive des prix d'impression et de tirage, notre Société a pu continuer à publier un Journal de près de 400 pages, sans avoir à élever sa cotisation annuelle et sans obérer ses finances.

C'est ce que nous a montré l'examen détaillé des comptes de recettès et dépenses de 1919.

OBSERVATIONS SUR LE COMPTE RECETTES

Si les recettès de 1919 sont au total, à 200 francs près (sur 18.000 francs), égales à celles prévues au budget, des différences importantes — et généralement très satisfaisantes — apparaissent à la comparaison successive des articles.

C'est ainsi qu'en face d'une prévision de	4.400 ^f
les rentrées sur cotisations ont atteint	6.719
dont 660 francs, à titre de reliquat sur cotisations de 1918, non portées en compte il y a un an, par suite d'une circonstance que signalait mon prédécesseur dans son rapport.	

L'excédent sur ce seul chapitre est donc de 2.319^f

Les abonnements et ventes au numéro ont, par contre, donné 200 francs de moins que les prévisions.

Les revenus du portefeuille ont dépassé de 171 francs les prévisions.

Une diminution de 500 francs sur la subvention de la Ville de Paris a réduit d'autant ce chapitre de notre budget; cet incident regrettable nous montre qu'une Société comme la nôtre doit surtout baser son budget sur l'actif recru-

tement de ses membres; c'est ainsi que leur accroissement a plus qu'équilibré, cette année, le trou qu'en d'autres circonstances eût pu creuser dans notre budget la décision municipale.

Un dernier élément de recettes dont l'importance est à signaler est le chiffre de 2.100 francs pour rachats de cotisations. Cette tendance au rachat est intéressante au point de vue de l'accroissement de notre capital; mais il y a lieu de remarquer qu'au prix de revient actuel de notre Journal, la recette annuelle qu'apporte l'intérêt de ce capital de rachat de 300 francs par membre est loin, même en tenant compte de la durée moyenne de sociétariat, de couvrir la dépense annuelle qu'imposent à la Société l'impression et l'envoi des onze numéros du Journal.

Il y a là un point qui méritera d'attirer, dans l'avenir, l'attention du Conseil.

OBSERVATIONS SUR LE COMPTE DÉPENSES

La somme de 3.000 francs prévue pour la réception des alliés membres de l'Institut International de Statistique n'a pas été utilisée, cette réception ayant dû être reportée à une époque ultérieure.

L'ajournement de cette dépense est venu très utilement compenser les excédents de frais résultant de la hausse ininterrompue des tarifs d'impression et de tirage du Journal (10.268^f 87 contre 8.550 francs de prévision) et de l'Annuaire (581^f 24 contre 420 francs de prévision).

Nous ne pouvons que féliciter notre secrétaire général de ne pas s'être laissé arrêter par ces excédents de frais; car il est bien certain que la publication régulière d'un journal de la valeur et de l'importance du nôtre est la meilleure sauvegarde de la vitalité de notre Société et que l'apparition annuelle d'un Annuaire bien présenté est l'un des meilleurs instruments de propagande, dont chacun de nous peut et doit user pour réaliser le recrutement de notre Société.

Si l'on voulait rapprocher le chiffre total du budget des dépenses du chiffre des dépenses porté au compte de 1919, il faudrait ajouter aux dépenses effectuées 16.682^f 89, les sommes mises en réserves, correspondant aux sommes prévues dans le budget des dépenses pour annuités de rachats de cotisation et pour revenu du legs Bourdin.

Le budget prévoyait deux sommes à capitaliser formant au total 516 francs. En fait, en 1919, il a été capitalisé sous ces deux rubriques : 2.136 francs.

Abstraction faite de ces capitalisations, on constate avec satisfaction que l'année se solde par un bénéfice de 1.627^f 34.

EXAMEN DU BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1919 -

Le rapprochement du bilan au 31 décembre 1919 et du dernier bilan d'avant-guerre au 31 décembre 1913 est intéressant.

Étant entendu que, de part et d'autre, les titres sont portés à leur prix d'achat, nous constatons que :

Le bilan, au 31 décembre 1919, se solde par 168.505^f 17
alors que celui au 31 décembre 1913 se soldait par. 164.738 60

Ainsi, à six ans de distance, malgré les difficiles années de guerre et d'après-

guerre qui ont empêché la rentrée d'un nombre important de cotisations, et augmenté considérablement certains frais annuels, le total du bilan, loin d'être réduit, a augmenté de près de 4.000 francs, bien que, pendant cette période, le capital des legs n'ait pas varié.

L'évaluation des titres composant le portefeuille, au cours de la Bourse du 31 décembre 1919, apporterait au bilan une réduction considérable, puisque l'ensemble des titres portés, à valeur d'achat, à. 162.828' 96 ne valent plus, aux cours à cette date que 115.835 » soit une diminution de 30 %.

Votre Commission des Fonds ne vous propose cependant pas de modifier le bilan qui vous est présenté. Il se range, en effet, pleinement à l'opinion que formulait notre éminent ancien président, M. R.-G. Lévy, qui, dans son rapport du 17 mars 1915 s'exprimait en ces termes, à propos du déficit que faisait déjà apparaître la réévaluation des titres au 31 décembre 1914 : « Ce calcul ne présente aucun intérêt pour le propriétaire qui n'a pas besoin de vendre et qui attend paisiblement que le jeu naturel de l'amortissement fasse rentrer dans son actif non seulement le prix d'achat, mais la prime représentant la différence entre ce prix et le pair. »

Cette conclusion motivée a été celle de chacun des rapporteurs au cours des années suivantes. Nous ne voyons pas de motif de vous présenter une proposition contraire

PROJET DE BUDGET POUR 1920

Alors que le projet de budget pour 1919 s'équilibrait avec un appel de 2.850 francs au capital de réserve, celui pour 1920 s'équilibre avec un appel, réduit à 2.450 francs, au capital de réserve.

Il est établi avec une telle prudence que nous avons bon espoir que les résultats de 1920 feront, comme ceux de 1919, apparaître, au contraire, un boni sensible.

Si nous exprimons cet espoir, c'est que nous ne trouvons au compte cotisation qu'une prévision de recettes de 6.000 francs, alors que le paiement des cotisations des membres titulaires, qui sont restés astreints au versement annuel, devrait donner plus de 7.500 francs, abstraction faite de l'augmentation des recettes que peut nous donner cet accroissement du nombre des membres que nous constatons en commençant.

Il y a lieu, d'autre part, d'espérer que partie au moins de nos collègues que les circonstances ont mis dans la nécessité d'ajourner le versement de tout ou partie de leurs cotisations au cours des années de guerre, tiendront à honneur de solder, sans plus tarder, cet arriéré, ou de saisir cette occasion pour racheter leur cotisation.

Il y a donc de sérieuses raisons d'espérer que les comptes de 1920 pourront s'équilibrer comme ceux de 1919, sans recours au capital et cela, malgré l'augmentation des dépenses d'impression et de tirage du Journal et de l'Annuaire que le budget de 1920 n'a peut-être pas appréciée à sa juste valeur.

La Commission, après s'être fait présenter les récépissés de titres déposés dans les banques, les relevés de comptes de dépôt arrêtés au 31 décembre,

ainsi que les écritures détaillées, et avoir constaté leur parfaite tenue, est heureuse de féliciter notre actif trésorier et notre infatigable secrétaire général pour leur dévouement qui a tant fait, depuis de longues années, pour la prospérité de notre Société, ainsi qu'à M. Trignart, notre collègue si compétent en matière comptable, qui a assisté notre trésorier.

Elle vous propose, en conséquence :

1^o D'approuver la gestion du trésorier pour 1919, et d'arrêter le bilan au 31 décembre 1919, tant au passif qu'à l'actif, au total de 168.505^f 17;

2^o D'approuver le projet du budget, montant à 18.600 francs, tel qu'il a été dressé pour 1920.

14 février 1920.

Au nom de la Commission des Fonds et Archives,
Le Rapporteur,
E. GRUNER.

RAPPORT DU TRÉSORIER

SUR

LES COMPTES DE L'EXERCICE 1919

LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE

ET

LE BUDGET POUR L'EXERCICE 1920

CHERS COLLÈGUES,

J'ai l'honneur, ainsi que j'ai fait les années antérieures, de vous soumettre le compte des recettes et des dépenses de la Société pour l'exercice 1919 qui vient d'être clos.

Si utile que soit la présentation des opérations écoulées et les bases budgétaires de celles qui vont commencer, je dois, quoique chargé des fonctions de trésorier, ou même pour parler plus simplement et plus exactement, de celles de caissier-comptable, rappeler que la Société de Statistique n'est pas une institution financière, mais une institution scientifique d'études sociales désintéressées, dont les travaux, basés sur les faits, ont pour but de répandre la lumière à leur sujet d'une manière générale et sûre.

Quant au présent rapport, il n'est qu'un simple compte rendu complémentaire sur quelques points de la comptabilité de la Société, de ses recettes annuelles, des encouragements donnés à son œuvre studieuse et des frais et dépenses qu'elle supporte : comptabilité, intérieure, personnelle...

Vous avez en mains, chers Collègues, les éléments de cette comptabilité auxquels nous ajoutons les explications suivantes :

Le portefeuille général de la Société qui, l'année dernière, avait été réduit de la valeur de trois titres de 100 francs de rente chacun provenant des souscriptions faites aux emprunts publics ouverts pendant la guerre pour la défense de la patrie n'a varié en augmentation que par la réintégration du titre de 100 francs de rente souscrit à l'emprunt de 1915 au nom de la Société et dont la réalisation finale a pu être évitée malgré les charges supportées cette année.

La valeur de ce titre réintégré au portefeuille est de 1.745 francs.

La dépense principale, de beaucoup la plus forte que nous avons à supporter chaque année, réside, vous le savez, dans les impressions et leurs annexes pour la publication du Journal de la Société.

La comparaison avec le budget fait ressortir les différences suivantes :

La dépense, absolument inévitable, a été de 10.868^f 87, honoraires de rédaction compris, alors que le budget avait prévu un crédit de 8.100 francs, avec un supplément facultatif de 750 francs pour extension possible du Journal.

Or, ce budget a été établi d'après les tarifs alors en cours, déjà bien supérieurs aux précédents, mais qui se sont trouvés ensuite dépassés de beaucoup par ceux qui ont suivi.

Puis, les travaux accessoires à la typographie courante, tels que les corrections et surcharges, les labeurs, les fournitures de papier, le tirage, brochage, etc., se sont accrus en proportion et au delà.

Ce sont des obligations auxquelles on ne peut se dérober sans réduire l'étendue des textes. Mais notre secrétaire général s'est efforcé de les atténuer avec un zèle, une science des choses et un dévouement méritoires ayant deux rôles différents, même opposés, à mener de front, car il avait, d'une part, à réduire l'importance matérielle du Journal, devenant trop coûteux et, d'autre part, le souci et le devoir de maintenir sa publication, qui est notre œuvre par excellence, à un niveau correspondant à la dignité de la Société, au but social qu'elle poursuit, aux services qu'elle doit rendre, en un mot, à tout ce qu'on attend d'elle, qui est sa raison d'être, sa vie et son âme, peut-on dire, et nous devons tous constater avec fierté et reconnaissance qu'il y est parvenu.

Il a été soutenu par nos Présidents successifs qui ont pris part tour à tour à ses efforts, jusqu'au dernier que nous avons eu la douleur de voir succomber et jusqu'à celui actuellement en fonctions qui poursuit la tâche ardue. Le dire est un strict devoir qu'il me permettra de remplir ici.

Certes, il a fallu restreindre l'étendue matérielle des publications du Journal, mais aucune des parties vives n'a jamais été sacrifiée, ni même effleurée et le Journal de notre Société est toujours resté le bienvenu plein d'attraction.

Nous en voulons pour preuve la continuité des encouragements qui lui sont donnés par les subventions gouvernementales et municipales et dont aucune n'a disparu; il a fallu seulement, pour l'une, la réduire en partie temporairement devant la pression dominante des événements et des charges publiques écrasantes.

Un ministère, et c'est précisément celui de l'Instruction publique, vient même de nous concéder gracieusement une allocation supplémentaire. C'est

un honneur, un témoignage de satisfaction dont nous lui sommes très-reconnaissants.

Nous pouvons aussi, comme témoignage de la confiance que notre Société inspire, relever le nombre exceptionnel des admissions qu'elle a reçues cette année et celui des rachats de cotisations, parfois même dès l'entrée.

Ce sont des attaches profondes et définitives qui produiront dans l'avenir prochain les meilleurs fruits.

A côté des réductions de dépenses qu'on a imposées dans la mesure possible, les ressources viennent naturellement prendre place par les cotisations, les revenus et les subventions encourageantes et les compensations dont il a été parlé.

L'effroyable tourmente que la France a traversée a touché les cotisations; il n'en pouvait pas être autrement.

Avant 1909, pour remonter cinq ans avant la guerre, en temps calme et normal, elles étaient d'un peu plus de 4.000 francs par an.

De 1910 à 1913, elles se sont tenues un peu au-dessus de 5.000 francs, entre 5.050 et 5.340 francs, pour tomber à 5.018 francs en 1914, et s'abaisser en 1915 à 4.142 francs. Mais en se relevant aussitôt d'une manière légèrement progressive dès 1916 à 4.245 francs, puis 4.403 francs en 1917 et 4.726 francs en 1918, y compris un reliquat de 660 à recouvrer en 1919. Enfin, cette année, la guerre officiellement terminée, elles se présentent avec un relèvement à 6.059 francs, chiffre qui ne sera pas le dernier très certainement qu'on atteindra grâce à l'heureux et beau recrutement qu'on a obtenu et qui se développera encore.

Nous arrêtons ce résumé sur cette situation favorable, bien acquise qui a servi de base pour établir le budget évaluatif de 1920, en faisant remarquer toutefois que, la paix n'a pas amené avec le calme les réductions de prix et de dépenses et le retour à la vie normale que tout le monde en attendait; l'espérance seule en subsiste pour se réaliser certainement dans quelque temps.

Quant à la Société de Statistique de Paris, avec ses ressources certaines, l'aide et les encouragements qui lui sont donnés, l'attachement de ses sociétaires et le champ de recrutement ouvert devant elle, rien n'est à craindre et au contraire, beaucoup à espérer.

Paul MATRAT.

ACTIF

PORTEFEUILLE

Titres sans affectation spéciale.

204	francs de rente 3%	7.163	»	
26	obligations du Gouvernement général de l'Indo-Chine 3 1/2% 1898.	13.039,15		
1/4	— Ville de Paris 2% 1898	111,03		
2	— — 3% 1910	790,54		
74	— foncières 3% 1883.	31.002,90		
4	— communales 2,60% 1892.	2.014,65		
30	— P. L. M. 3% fusion, anciennes J. J. roses.	12.926	»	100.728,47
6	— P. L. M. 3% fusion, nouvelles A. O. bleues.	2.514,55		
40	— P. O. 3% nouvelles.	17.454,20		
3	— Sud France 3%.	1.400,85		
25	— Chemins de fer de l'Indo-Chine et du Yunnan 3%.	11.020,80		
1	— foncière 3% 1883.	438	»	
2	— Chemins de fer de l'Est Algérien 3%.	852,80		
				162.828,96.

Titres d'arrérages de legs en compte courant.

100	francs de rente 5%. Compte courant. Legs Mercet	1.745	»	
11	obligations P. L. M. 3% fusion, nouvelles A. O. Legs Coste	4.452,89	»	6.197,89

Titres en représentation de legs.

36	francs de rente 3%	Legs Bourdin.	997,60	
25	— —	Legs Bresson.	805	»
7	obligations P. L. M. 3% fusion, nouvelles A. O. bleues.	Legs Hancock	2.989	»
33	francs de rente 3%.	Legs Levasseur.	1.000	»
98	obligations Est Algérien 3%.	Legs Coste.	41.789	»
19	— foncières 3% 1883.	Legs Mercet.	8.322	»
				55.902,60

CAISSE ET BANQUES

En caisse.	297,62	
Au Crédit Foncier.	1.454,46	5.676,21
Au Comptoir d'Escompte.	3.924,13	

DIVERS

Valeur des livres (Mémoire).	»	
Numéros du Journal en magasin (Mémoire)	»	
Sociétaires en retard pour 1919 (Mémoire 1.157 francs).	»	

Total.	<u>168.505,17</u>
----------------	-------------------

COMPTES

RECETTES

Cotisations.	Membres titulaires.	5.900	»	6.059	»
	Membres correspondants.	159	»		
Journal.	Abonnements et ventes au numéro.			1.240,70	»
Intérêts non réservés.	Sur les titres du portefeuille général, sur ceux du legs Bresson, Hancock et Levasseur, sur les fonds en compte courant.			3.671	»
	Ville de Paris 1918	500	»		
	Conseil général de la Seine 1918	500	»		
Subventions.	Ministère de l'Agriculture 1919.	1.200	»	2.860	»
	— de l'Instruction publique 1919.	300	»		
	— du Travail et de la Prévoyance sociale 1919.	360	»		
Annuités.	35 annuités de 60 francs pour rachats de cotisations.			2.100	»
	Legs Mercet.	135,38			
Intérêts réservés.	Legs Coste	1.548,15		1.683,53	»
	Legs Bourdin.			36	»
Divers.	Reliquat des cotisations de 1918			660	»
				<u>18.310,23</u>	

DECEMBRE 1919

PASSIF

CAPITAL ET RÉSERVES

Capital des legs suivants	{	Legs Bourdin.	997,60	} 56.197,35
		Legs Bresson.	805 »	
		Legs Coste.	41.934,75	
		Legs Mercet	8.460 »	
		Legs Hancock	3.000 »	
		Legs Levasseur.	1.000 »	
Réserve sur cotisations rachetées : 101 sociétaires à 300 francs 30.300 »				
Fonds sans affectation spéciale	{	Comprenant 22.000 francs attribués à la Société sur le legs fait à l'État par M. Giffard et 20.580 ^{fr} 32, montant de l'indemnité pour incendie des collections du Journal de la Société.		70.732,61
		Le reste représente l'excédent des recettes sur les dépenses.		
Cotisations en cours de rachat.				540 »
Provision pour médaille Bourdin.				36 »
Comptes courants des legs Coste et Mercet	{	Legs Coste. Titres d'arrérages disponibles.	4.452,89	} 10.633,71
		— Fonds d'arrérages disponibles	4.320,55	
		Legs Mercet. Titres d'arrérages disponibles	1.745 »	
		— Fonds d'arrérages disponibles	115,27	
				1 68.439,67

DIVERS

Sommes à disposition.	65,50	} 65,50
Cotisations à percevoir des sociétaires en retard.	»	
(Mémoire : 1.157 francs)	»	
Total.	168.505,17	

DE 1919

DÉPENSES

Administration.	Secrétariat général, correspondance, frais et fournitures de bureau, etc.	2.181,35	} 4.530,68
	Trésorerie et archives, frais de recouvrement et de bureau, etc.	1.636,11	
	Trésorerie et archives, droits de garde et menus frais	42,02	
	Impressions diverses, convocations, etc	671,20	
Loyer.	Termes payés en 1919		1.002,10
Journal	Impression et frais d'envoi	9.481,87	} 10.268,87
	Rédaction en 1919 / Réglée en 1919.	721,50	
	A régler en 1920	65,50	
Annuaire	Impression et envoi		581,24
Bibliothèque.	Allocations mensuelles au bibliothécaire		300 »
Total.			16.682,89

LA SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS PENDANT LA PÉRIODE 1913-1919

	1913	1914	1915	1916	1917	1918	1919
A. — Situation financière.							
Avoir au 1 ^{er} janvier.	163.226,71	164.738,60	165.670,91	167.018,59	169.478,03	169.072,92	166.812,33
Cotisations.	5.050 »	5.018 »	4.182 »	4.245 »	4.403 »	4.066 »	6.059 »
Abonnements et vente du Journal.	1.527,75	1.458 »	1.442 »	825 »	1.037,50	1.180 »	1.240,70
Revenus des valeurs libres.	3.453,32	3.481 »	3.457,54	3.537,22	3.506,46	3.441,90	3.671 »
Recette annuelle.	3.360 »	2.160 »	3.060 »	4.560 »	3.360 »	2.860 »	2.860 »
Subventions.	1.320 »	840 »	480 »	1.080 »	780 »	120 »	2.100 »
Annuités pour rachats.	2.047,68	1.679,82	2.042 »	1.917,36	1.989,40	2.206,44	1.719 53
Revenus des legs.	»	»	»	»	»	272,80	660 »
Recettes exceptionnelles.	16.758,75	14.636,82	14.633,54	16.164,58	15.076,06	14.147,14	18.310,23
Administration.	179.985,46	179.375,42	180.304,45	183.183,17	184.554,09	183.230,06	185.122,56
Loyer.	3.362 30	3.477,20	3.357,70	3.236,60	3.345,85	3.831,16	4.530,68
Journal.	4.000 »	750 »	1.000,80	1.000,80	1.000,80	1.252,60	1.002,10
Dépense annuelle.	9.191,51	6.745,94	8.353,96	8.841,49	9.923,04	10.153,52	10.268,87
Annuaire.	276,40	300,50	267,65	268,10	319,13	436,89	581,24
Bibliothèque.	281,15	319,05	305,75	358,15	350 »	565,20	300 »
Dépenses exceptionnelles.	4.135,50	2.411,85	»	»	542,35	168,36	»
Administration.	15.246,86	13.704,51	13.285,86	13.705,14	15.481,17	16.407,73	16.682,89
Avoir au 31 décembre.	164.738,60	165.670,91	167.018,59	169.478,03	169.072,92	166.812,33	168.439,67
Caisse et banques.	3.403 38	4.433,99	4.036,67	4.899,07	2.778,96	3.983,37	5.676,21
Portefeuille.	161.335,22	161.236,92	162.981,92	164.578,96	166.293,96	161.083,96	162.828,96
Divers.	»	»	»	»	»	1.745 »	»
Décomposition de l'avoir.	164.738,60	165.670,91	167.018,59	169.478,03	169.072,92	166.812,33	168.505,17
à déduire : dettes de la Société.	»	»	»	»	»	»	65,50
Avoir net.	164.738,60	165.670,91	167.018,59	169.478,03	169.072,92	166.812,33	168.439,67
B. — Effectif de la société au 31 décembre de chaque année.							
Membres d'honneur	1	1	1	1	1	1	1
{ à vie	106	100	98	94	95	97	101
Membres titulaires	239	234	243	252	265	256	283
non rachetés	70	52	52	52	49	51	48
Membres honoraires associés	31	32	30	29	28	28	27
Membres correspondants.	147	419	424	428	438	433	460
TOTAUX							

BUDGET DE PRÉVISION POUR 1920

RECETTES

DÉPENSES

PREMIÈRE PARTIE

Cotisations	6.000 »	Administration :	
Journal	1.240 »	Secrétariat général. . .	2.100 »
Revenus des titres :		Convocations	700 »
Portefeuille libre	3.462 »	Trésorerie	1.600 »
— Coste.	1.500 »		<u>4.400 »</u>
— Mercet	280 »	Loyer	1.000 »
— Bourdin	»	Journal :	
(Voir ci-dessous)		Impression et envoi . . .	10.000 »
— Hancock.	100 »	Graphiques	300 »
— Bresson.	25 »	Rédaction	1.000 »
— Levasseur.	33 »		<u>11.300 »</u>
	<u>5.400 »</u>	Annuaire.	700 »
Subventions		Bibliothèque et reliures	400 »
Ville de Paris.	1.000 »	Impressions diverses.	700 »
Ministère de l'Agriculture. . .	1.200 »	Dépenses diverses.	100 »
Instruction publique	450 »		<u>18.600 »</u>
Conseil général de la Seine . .	500 »		
Ministère du Travail	360 »		
(Abonnement au Journal)			
	<u>3.510 »</u>		
Différence à couvrir par les fonds libres. .	2.450 »		
	<u>18.600 »</u>		

DEUXIÈME PARTIE

Revenu du legs Bourdin	36 »	Mise en réserve des sommes ci-contre.	336 »
(A réserver pour sa médaille triennale)			
Annuités à verser par les sociétaires en			
cours de rachat.	300 »		
	<u>336 »</u>		<u>336 »</u>

